

# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 131 11 février 2005

#### SOMMAIRE

Aimpeq S.A., Luxembourg	6257	MTG Broadcasting S.A., Luxembourg	6259
Aniara Communications, S.à r.l., Luxembourg	6280	MTG Publishing S.A., Luxembourg	6276
As Decor, S.à r.l., Luxembourg	6278	Nikita II S.A., Luxembourg	6263
Cerruti Groupe Service (CGS) S.A., Luxembourg.	6279	Petervin S.A., Luxembourg	6284
Cese Finance et Immobilière S.A., Alzingen	6279	Rosa S.A., Luxembourg	6287
Fashion One Holding, S.à r.l., Luxembourg	6253	SEBLUX, SEB Private Bank S.A., Luxembourg-	
Financière Dilmun S.A., Luxembourg	6287	Kirchberg	6275
Fondation Usine du Soleil, A.s.b.l	6287	SEBLUX, SEB Private Bank S.A., Luxembourg-	
General Trade S.A., Luxembourg	6288	Kirchberg	6275
General Trade S.A., Luxembourg	6288	Société de Gestion Internationale, S.à r.l	6287
Gugler Europe S.A., Luxembourg	6288	Sworn Investments S.A., Luxembourg	6247
Hatex S.A., Luxembourg	6284	Systema International, S.à r.l., Luxembourg	6278
Hatex S.A., Luxembourg	6284	seven seasons S.A	6278
Hazar Management S.A., Luxembourg	6285	Tec Messe S.A., Luxembourg	6275
Johanna Invest S.A., Luxembourg	6242	Terra Asset Management S.A., Luxembourg	6284
Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg	6274	Trani S.A., Luxembourg	6261
Julius Baer Multicooperation, Sicav, Luxembourg.	6246	TY Production, S.à r.l., Luxembourg	6279
Julius Baer Multipartner, Sicav, Luxembourg	6261	Unistar Invest S.A., Luxembourg	6242
Key Inn S.A., Luxembourg	6256	Werde Holding A.G., Luxemburg	6241
Localdata, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	6277	WMK Group S.A., Luxembourg	6271
Lux Polisseurs, S.à r.l., Foetz	6274	XBC Finances S.A., Luxembourg	6288

## WERDE HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 95.606.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour WERDE HOLDING A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(098051.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.



## UNISTAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 71.375.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097180.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

#### JOHANNA INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 104.291.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and four, on the tenth of November.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

- 1.- Mr. Antonius Dominicus Fransiscus Rynart, managing director, residing in Istanbul-Kemerburgaz, Yalikonaklar 33/ 2, (Turkey).
- 2.- The stock company under Swiss law FINACQUIS S.A., with registered CH-6341 Baar, Dorfstrasse 38, (Switzerland).

Both are here represented by Mr. Christian Dostert, private employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company, which they declare to have established as follows:

- Art. 1st. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg stock company («société anonyme») is hereby formed under the name of JOHANNA INVEST S.A.
  - Art. 2. The company is established for an unlimited period.
  - Art. 3. The registered office is established in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of c portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirtyone thousand euros (31,000.- EUR), represented by fifteen thousand five hundred (15,500) shares of a par value of two euros (2.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Association.

The company may, to the extent and under the restrictions foreseen by law, redeem its own shares.



Art. 6. The company is administered by a board comprising at least three members, who elect a president among themselves.

The mandates of the members of the board of directors cannot exceed six years.

**Art. 7.** The board of directors possesses the widest powers to manage the business of the company and to take all action of disposal and administration which are in line with the purpose of the company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

In particular, it may arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the company.

The first delegate of the board of directors may be nominated by the first general meeting of the shareholders.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the board of directors.

- **Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by one member of the board of directors, or by the person delegated at that purpose by the board of directors.
  - Art. 9. The company's operations are supervised by one or more Auditors.

Their mandate may not exceed six years.

- Art. 10. The company's business year begins on January 1St and closes on December 31St of the same year.
- Art. 11. The annual general meeting is held on the 3rd Wednesday of May at 10.00 a.m. at the company's head office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 12.** To be admitted to the general meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who does not need to be a shareholder by himself.
  - **Art. 13.** The general meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The general meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present Articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

#### Special dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2004.
- 2.- The first general meeting will be held in the year 2005.

## Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

- 2.- The stock company under Swiss law FINACQUIS S.A., with registered CH-6341 Baar, Dorfstrasse 38, (Switzerland), one share.....

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

## Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred and fifty euros.

#### Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an extraordinary general meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the Auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
- a) Mr. Antonius Dominicus Franciscus Rynart, managing director, born in Klundert, (The Netherlands), on the loth of July 1967, residing in Istanbul- Kemerburgaz, Yalikonaklar 33/2, (Turkey);
- b) Mr. Arno Ruben Verbeek, chief financial officer, born in Schiedam, (The Netherlands), on the 19th of August 1966, residing in NL-3111 PJ Schiedam, Nieuwe Sluisstraat 1, (The Netherlands);



- c) Mr. Marc Muller, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 21st of August 1951, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
  - 3.- The following has been appointed as statutory Auditor:

Mr. Jean-Marc Faber, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 7th of April 1966, residing professionally in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

- 4.- The company's registered office shall be in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to nominate one or several of its members as delegate of the board.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Antonius Dominicus Franciscus Rynart, dirigeant de société, demeurant à Istanbul-Kemerburgaz, Yalikonaklar 33/2, (Turquie).
- 2.- La société anonyme de droit suisse FINACQUIS S.A., avec siège social à CH-6341 Baar, Dorfstrasse 38, (Suisse). Tous les deux ici sont représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de JOHANNA INVEST S.A.
  - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
  - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.



Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou nonassociés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
  - Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

- Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3ème mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être luimême actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

## Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminé le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

### Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

<ol> <li>Monsieur Antonius Dominicus Fransiscus Rynart, dirigeant de société, demeurant à Istanbul-Kemerburgaz,</li> </ol>	
Yalikonaklar 33/2, (Turquie), quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2 La société anonyme de droit suisse FINACQUIS S.A., avec siège social à CH-6341 Baar, Dorfstrasse 38,	
(Suisse), une action	1
Total: quinze mille cinq cents actions	00

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

## Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:



- a) Monsieur Antonius Dominicus Franciscus Rynart, dirigeant de société, né à Klundert, (Pays-Bas), le 10 juin 1967, demeurant à Istanbul-Kemerburgaz, Yalikonaklar 33/2, (Turquie);
- b) Monsieur Arno Ruben Verbeek, directeur administratif et financier, né à Schiedam, (Pays-Bas), le 19 août 1966, demeurant à NL3111 PJ Schiedam, Nieuwe Sluisstraat 1, (Pays-Bas);
- c) Monsieur Marc Muller, expert-comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
  - 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

- 4.- Le siège de la société est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes été fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateurdélégué.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2004, vol. 529, fol. 80, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. lunglinster, le 26 novembre 2004.

(096613.3/231/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

#### JULIUS BAER MULTICOOPERATION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 44.963.

En date du 9 novembre 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de la période se terminant au 30 juin 2004 après ratification d'une distribution de dividende, conformément à la proposition et à la décision du Conseil d'Administration:

Julius Baer Strategy Balanced (CHF)	CHF	1,70
Julius Baer Strategy Balanced (EURO)	EUR	1,90
Julius Baer Strategy Conservative (CHF)	CHF	2,00
Julius Baer Strategy Conservative (EURO)	EUR	2,50
Julius Baer Strategy Conservative (USD)	USD	1,75
Julius Baer Strategy Growth (CHF)	CHF	1,00
Julius Baer Strategy Growth (EURO)	EUR	1,00
MI-Fonds 30	CHF	2,50
MI-Fonds 50	CHF	2,00
MI-Fonds Eco	CHF	2,00
MI-Fonds Euro 40	EUR	2,75
MI-Fonds EuropeStock	CHF	2,00
MI-Fonds Interbond	CHF	3,86
MI-Fonds InterStock	CHF	1,10
MI-Fonds SwissStock	CHF	0,90
RBA-Portfolio (Lux) Adagio	CHF	3,00
RBA-Portfolio (Lux) Allegro	CHF	1,50
RBA-Portfolio (Lux) Vivace	CHF	2,25

Record-Date: 9 November 2004 Ex-Date: 10 November 2004 Pay-Date: 19 November 2004;

- de nommer:
- \* M. Andreas Baer, JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich;
- \* M. Freddy Brausch, ETUDE LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg;
- \* M. Walter Knabenhans, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich;
- \* M. Jean-Michel Loehr, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
  - \* Dr. Roman Von Ah, JULIUS BAER ASSET MANAGEMENT Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich;
  - \* Dr. Rudolf Ziegler, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich



en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005:

- de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale en 2005.

Pour JULIUS BAER MULTICOOPERATION, Sicav

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02880. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094785.3/1126/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

## SWORN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 104.326.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and four, on the twelfth of November.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- The public limited company (société anonyme) REALEST FINANCE S.A., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;
- 2.- The public limited company (société anonyme) CLAMAX INVESTMENT S.A., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Both appearing parties are here represented by Mrs. Maria Laera, private employee, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

by virtue of two proxies given under private seal.

Which proxies, after being signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company (société anonyme) which they form between themselves:

## Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

- **Art. 1.-** There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of SWORN INVESTMENTS S.A.
  - Art. 2.- The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3.- The corporation is established for an unlimited period of time.
- **Art. 4.-** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

It may carry out all industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.



#### Title II.- Capital, Shares

Art. 5.- The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares of thirty-one euros (31.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

#### Title III.- Management

**Art. 6.-** The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7.- The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 8.-** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorised by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

- **Art. 9.-** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.
- **Art. 10.-** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.-** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

## Title IV.- Supervision

**Art. 12.-** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.



#### Title V.- General meeting

Art. 13.- The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 3rd May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### Title VI.- Accounting year, Allocation of Profits

- Art. 14.- The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.
- **Art. 15.-** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten percent (10%) of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### Title VII.- Dissolution, Liquidation

**Art. 16.-** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General Provisions**

**Art. 17.-** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### **Transitory Provisions**

- 1.- The first accounting year will at the incorporation of the company and end on December 31, 2005.
- 2.- The first annual general meeting will be held in 2006.

#### Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand euros (31,000.-EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred euros.

#### **Extraordinary General Meeting**

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- 2. The following are appointed directors:
- a) Mr. Alain Heinz, companies director, born at Forbach (France), on the 17th of May 1968, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;
- b) Mrs. Géraldine Schmit, private employee, born at Messancy (Belgium), on the 12th of November 1969, professionally residing at Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;
- c) Mr. Christophe Davezac, companies director, born at Cahors (France), on the 14th of February 1964, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
  - 3. Has been appointed statutory auditor:

The limited liability company WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B number 74.623.

- 4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2010.
  - 5. The registered office of the corporation is established at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.



#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme REALEST FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;
- 2.- La société anonyme CLAMAX INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Les deux comparantes sont ici représentées par Madame Maria Laera, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent entre eux:

#### Titre 1er.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er.- Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de SWORN INVESTMENTS S.A.

Art. 2.- Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3.- La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.-** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

#### Titre II.- Capital, Actions

Art. 5.- Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.



La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

#### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.-** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7.- Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.-** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

- **Art. 9.-** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.
- **Art. 10.-** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11.- Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### Titre IV.- Surveillance

Art. 12.- La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### Titre V.- Assemblée générale

Art. 13.- L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 3 mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.



#### Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14.- L'année sociale de la société commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 15.- L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16.- La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17.- Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### Dispositions transitoires

- 1.- La première année sociale commencera le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire

## Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros.

## Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, dûment représentées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;
- b) Madame Géraldine Schmit, employée privée, née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;
- c) Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né à Cahors (France), le 14 février 1964, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
  - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- La société à responsabilité limitée WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 74.623.
- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.
  - 5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Laera - J. Seckler



Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2004, vol. 529, fol. 85, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 novembre 2004.

J. Seckler.

(097050.3/231/361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2004.

#### FASHION ONE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.878.

In the year two thousand and four, on the eleventh day of the month of November. Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of FASHION ONE HOLDING, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated by deed of notary Joseph Elvinger as a société à responsabilité limitée on 11th June 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 957 on 25th September 2004.

The articles of association have been modified for the last time by a notarial deed of the undersigned notary on 5th November 2004 not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Maître Antoine Schaus, maître en droit, residing in Luxembourg and as scrutineer Maître François Felten, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all five hundred (500) shares currently in issue in the Company are represented at the present general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

- 2. That the agenda of the meeting is as follows:
- (A) Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to eight hundred eleven thousand two hundred twenty five euros (EUR 811,225) by the issue of thirty one thousand nine hundred and forty nine (31,949) new shares with a nominal value twenty-five euros (EUR 25) each and a subscription price of twenty-five euros (EUR 25) against the contribution in cash of seven hundred and ninety eight thousand seven hundred and twenty five euros (EUR 798,725), the subscription to the new shares by the subscribers as set out hereafter (being existing shareholders and new shareholders) and payment of the total subscription price by way of contribution in cash, consequential amendment of article 6 first paragraph of the articles of association of the Company (the proxyholder being expressly authorised to agree to any amendment or changes to in particular any of the figures or amounts herein contained).

,		
Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Third Cinven Fund (N° 1) Limited Partnership	4,091	102,275 EUR
Third Cinven Fund (N° 2) Limited Partnership	4,331	108,275 EUR
Third Cinven Fund (N° 3) Limited Partnership	1,098	27,450 EUR
Third Cinven Fund (N° 4) Limited Partnership	4,945	123,625 EUR
Third Cinven Fund (N° 5) Limited Partnership	3,676	91,900 EUR
Third Cinven Fund Dutch (No 1) Limited Partnership	183	4,575 EUR
Third Cinven Fund Dutch (N° 2) Limited Partnership	644	16,100 EUR
Third Cinven Fund Dutch (N° 3) Limited Partnership		11,350 EUR
Third Cinven Fund US (No 1) Limited Partnership	2,126	53,150 EUR
Third Cinven Fund US (N° 2) Limited Partnership	3,495	87,375 EUR
Third Cinven Fund US (N° 3) Limited Partnership	1,959	48,975 EUR
Third Cinven Fund US (N° 4) Limited Partnership	2,333	58,325 EUR
Third Cinven Fund US (No 5) Limited Partnership	2,357	58,925 EUR
Cinven Nominees Limited	206	5,150 EUR
Hugh MacGillivray Langmuir	. 18	450 EUR
Hans Peter Gangsted	. 18	450 EUR
Oliver Frey	. 3	75 EUR
Christian Dosch	. 3	75 EUR
Vincent Aslangul	. 3	75 EUR
Nicolas Paulmier	. 3	75 EUR
Sonja Mikic	3	75 EUR
Total	31,949	798,725 EUR



(B) Recomposition of the board of managers by the confirmation of the mandate of Mr. Peter Gangsted, Mr. Guy Davison and Mr. Christian Dosch for an undetermined period and the appointment of Mr. Frank-Matthias Przygodda to the board of managers of the Company for an undetermined period.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

#### First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to eight hundred eleven thousand two hundred twenty five euros (EUR 811,225) by the issue of thirty one thousand nine hundred and forty nine (31,949) new shares with a nominal value of twenty five euros (EUR 25) each and a subscription price of twenty five euros (EUR 25) against the contribution in cash of seven hundred and ninety eight thousand seven hundred and twenty five euros (EUR 798,725), such amount to be allocated to the share capital of the Company.

The newly issued shares have been subscribed to and fully paid as indicated in the agenda of the present meeting. The subscribers are here represented by Maître Toinon Hoss, prenamed, by virtue of proxies hereto attached.

The meeting expressly approved the new shareholders of the Company.

Proof of the above contribution in cash to the Company was given to the undersigned notary.

Consequently to the above, the meeting resolved to amend article 6 first paragraph of the articles of association of the Company to read as follows:

«**Art.6.** The Company's share capital is set at eight hundred eleven thousand two hundred twenty five euros (EUR 811,225) represented by thirty two thousand four hundred and forty nine shares (32,449) with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.»

#### Second resolution

The meeting resolved completely recompose the board of managers of the Company by the confirmation of the mandate of Mr. Peter Gangsted, Mr. Guy Davison and Mr. Christian Dosch for an undetermined period. The meeting further resolved to appoint Mr. Frank-Matthias Przygodda born on 28th February 1968 in Bochum, Germany, residing 31, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg to the board of managers of the Company for an undetermined period.

Pursuant to the above the board of managers of the Company is constituted by the following persons:

- Mr. Peter Gangsted,
- Mr. Guy Davison,
- Mr. Christian Dosch, and
- Mr. Frank-Matthias Przygodda.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

## Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 11,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned

After reading these minutes, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

## Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend und vier, den elften Tag vom Monat November.

Vor dem Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch.

Fand eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft FASHION ONE HOLDING, S.à r.l. (die «Gesellschaft») eine société à responsabilité limitée gegründet als société à responsabilité limitée gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Elvinger am 11. Juni 2004, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 957 am 25. September 2004 veröffentlicht wurde.

Die Satzung wurde zum letztem Mal durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars am 5. November 2004 geändert, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Me Toinon Hoss, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Schriftführer Me Antoine Schaus, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg und zum Stimmenzähler Me François Felten, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Die vertretenen Gesellschafter sowie die Zahl der Gesellschaftsanteile ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die von den Bevollmächtigten, den Vorsitzenden, den Schriftführer und den Stimmenzähler und den unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde. Die erwähnte Liste wird mit der gegenwärtigen Urkunde bei den Behörden registriert werden.

Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich dass alle fünfhundert (500) Geschäftsanteile in der Gesellschaft vertreten sind in dieser Versammlung so dass die Versammlung rechtsgültig einberufen wurde und rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beraten kann.



- 2. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:
- (A) Erhöhung des Gesellschaftskapital von zwölftausend fünfhundert Euros (12.500 EUR) auf achthundertelftausend zweihundertfünfundzwanzig Euros (811.225 EUR) durch die Emission von einunddreißig tausend neunhundert und neunundvierzig (31.949) neue Anteile mit je einem Nennwert von fünfundzwanzig Euros (25 EUR) und einem Zeichnungspreis von fünfundzwanzig Euros (25 EUR) für den Beitrag in Bargeld von siebenhundert und achtundneunzig tausend siebenhundert und fünfundzwanzig Euros (798.725 EUR), Zeichnung der neuen Anteile durch die Zeichner wie hier später beschrieben (welche gegenwärtige Anteilinhaber und neue Anteilinhaber darstellen) und Bezahlung des ganzen Zeichnungspreises durch einen Beitrag in Bargeld, folgend Änderung des ersten Abschnittes von Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft (der Stellvertreter ist ausdrücklich ermächtigt jeder Modifikation oder Änderung zuzustimmen betreffend der Zahlen und Summen hier aufgelistet).

Zeichner	Anzahl der gezeichne- ten Anteile	Einzahlung
Third Cinven Fund (N° 1) Limited Partnership	4.091	102.275 EUR
Third Cinven Fund (N° 2) Limited Partnership	4.331	108.275 EUR
Third Cinven Fund (N° 3) Limited Partnership	1.098	27.450 EUR
Third Cinven Fund (N° 4) Limited Partnership	4.945	123.625 EUR
Third Cinven Fund (N° 5) Limited Partnership	3.676	91.900 EUR
Third Cinven Fund Dutch (No 1) Limited Partnership	183	4.575 EUR
Third Cinven Fund Dutch (N° 2) Limited Partnership	644	16.100 EUR
Third Cinven Fund Dutch (N° 3) Limited Partnership	454	11.350 EUR
Third Cinven Fund US (N° 1) Limited Partnership	2.126	53.150 EUR
Third Cinven Fund US (N° 2) Limited Partnership	3.495	87.375 EUR
Third Cinven Fund US (N° 3) Limited Partnership	1.959	48.975 EUR
Third Cinven Fund US (N° 4) Limited Partnership	2.333	58.325 EUR
Third Cinven Fund US (N° 5) Limited Partnership	2.357	58.925 EUR
Cinven Nominees Limited	206	5.150 EUR
Hugh MacGillivray Langmuir	18	450 EUR
Hans Peter Gangsted	18	450 EUR
Oliver Frey	3	75 EUR
Christian Dosch	3	75 EUR
Vincent Aslangul	3	75 EUR
Nicolas Paulmier	3	75 EUR
Sonja Mikic	3	75 EUR
Total	31.949	798.725 EUR

(B) Neuernennung der Geschäftsführung durch die Bestätigung der Mandate von den Herren Peter Gangsted, Guy Davison und Christian Dosch für unbestimmte Zeit und Ernennung von Herrn Frank-Matthias Przygodda als Mitglied der Geschäftsführung der Gesellschaft für unbestimmte Zeit.

Nach Beratung, fasst die Versammlung sodann einstimmig folgende Beschlüsse:

## Erster Beschluss

Die Versammlung beschloss das Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euros (12.500 EUR) auf achthundert elftausendzweihundert fünfundzwanzig Euros (811.225 EUR) heraufzusetzen durch die Emission von ein und dreissigtausend neunhundert und neunundvierzig (31.949) neue Anteile mit je einem Nennwert von fünfundzwanzig Euros (25 EUR) und einem Zeichnungspreis von fünfundzwanzig Euros (25 EUR) gegen den Beitrag in Bargeld von siebenhundert und acht und neunzigtausend siebenhundert und fünfundzwanzig Euros (798.725 EUR), dieser Betrag wird dem Gesellschaftskapital zugewiesen.

Die neuen Anteile die ausgegeben wurden, wurden gezeichnet und bezahlt wie in der Tagesordnung dieser Versammlung angegeben wurde. Die Zeichner sind hier vertreten durch Maître Toinon Hoss, aufgrund von Vollmachten unter Privatschrift welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Versammlung genehmigt ausdrücklich die neuen Anteilinhaber.

Der Beweis des oben erwähnten Beitrags in Bargeld an die Gesellschaft wurde dem unterzeichnenden Notar gegeben. Folgend beschloss die Versammlung den ersten Absatz des Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt achthundert elftausend zweihundert fünfundzwanzig Euros (EUR 811.225), aufgeteilt in zwei und dreissigtausend vierhundert und neunundvierzig (32.449) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig euros (EUR 25) pro Anteil.»

#### Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschloss die Geschäftsführung neu zu besetzen durch die Bestätigung der Mandate von den Herren Peter Gangsted, Guy Davison und Christian Dosch für unbestimmte Zeit. Die Versammlung beschloss weiterhin Herrn Frank-Matthias Przygodda, geboren am 28. Februar 1968 in Bochum, Deutschland, wohnhaft 31, rue Charlemagne, L-1328 Luxemburg, als Mitglied der Geschäftsführung der Gesellschaft für unbestimmte Zeit zu ernennen.



Folglich besteht die Geschäftsführung aus den folgenden Leuten:

- Herr Peter Gangsted,
- Herr Guy Davison,
- Herr Christian Dosch, and
- Herr Frank-Matthias Przygodda.

Kein anderer Punkt war auf Tagesordnung sodass die Sitzung geschlossen wurde.

#### Kosten

Die Ausgaben, Kosten und Gebühren aus jeweiligen Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Kapitalerhöhung erwachsen sind, auf ungefähr EUR 11.200,- zu schätzen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie anfangs erwähnt.

Und nach Vorlesung dieser Urkunde an die Komparenten, haben dieselben diese Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Hoss, A. Schaus, F. Felten und H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, vol. 429, fol. 32, case 8. – Reçu 7.985,25 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 29. November 2004.

H. Hellinckx.

(098431.3/242/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2004.

#### KEY INN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 78.329.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en session extraordinaire à Luxembourg le 22 novembre 2004 à 15.00 heures

## Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Mme Anne Martignon en sa qualité d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de la société, et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Charles de Kerchove, avocat, élisant domicile au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, né le 24 août 1974 à Etterbeek, Belgique, comme nouvel administrateur.

Monsieur Charles de Kerchove terminera le mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale, en présence des membres du conseil d'administration de la Société, décide de ratifier la décision du conseil du 1<sup>er</sup> septembre 2004 de nommer Mademoiselle Valérie Allen comme directeur général et délégué à la gestion journalière de l'exploitation APPART HOTEL KEY INN, pouvant engager l'exploitation par sa signature individuelle jusqu'à concurrence de EUR 5.000,- et par sa signature conjointe avec un administrateur pour tout montant supérieur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## Quatrième résolution

L'assemblée générale donne mandat à l'un ou l'autre administrateur d'enregistrer les présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05881. – Reçu 14euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095541.3/1053/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.



## AIMPEQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 104.328.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quatre, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### Ont comparu:

- 1.- Monsieur Franck Amaudry, menuisier, né à Tain-l'Hermitage (France), le 11 octobre 1955, demeurant à F-60300 Chamant, 9, rue des Bosquets (France);
- 2.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R. C. Luxembourg section B numéro 88.188,

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### Titre 1er. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formée une société anonyme sous la dénomination de AIMPEQ S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet la fabrication et la vente de meubles.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

## Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être crées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

### Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

- Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.



Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

## Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

## Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

## Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Franck AMAUDRY, préqualifié, neuf cents actions;	900
2. La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., prédésignée, cent actions;	100
Total: mille actions;	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

## Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

#### Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
- a) Monsieur Franck Amaudry, menuisier, né à Tain-l'Hermitage (France), le 11 octobre 1955, demeurant à F-60300 Chamant, 9, rue des Bosquets (France);
- b) La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R. C. Luxembourg section B numéro 88.188;



- c) Mademoiselle Gaëlle Di Cesare, employée privée, née à Villerupt (France), le 9 mai 1981, demeurant profession-nellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
  - 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.
  - 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Franck Amaudry, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: B. Siret - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2004, vol. 529, fol. 80, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2004.

I. Seckler.

(097052.3/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2004.

## MTG BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 73.791.

Minutes of the annual ordinary meeting of shareholders held on November 8th, 2004

The meeting held in the registered office in Luxembourg is called to order at 3.00 p.m. by Mr Mikael Holmberg who acts as Chairman.

The Chairman appoints Mrs Nadine Gloesener as secretary to the meeting.

The meeting elects Mr Gilles Wecker as scrutineer.

The shareholders acknowledge the statement of the Chairman and confer discharge to the board of directors for not having convened the meeting at its statutory date.

#### Presence

It appears from an attendance list that the shares, representing the total capital of the Company, are present or represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly decide on the topics of the agenda.

#### Agenda:

The Chairman exposes the agenda of the meeting as follows:

- Report of the Board of Directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2002;
- Approval of the annual accounts and allocation of results as of December 31, 2002;
- Discharge to the Board of Directors and statutory auditor for the exercise of their mandate through December 31, 2002:
- Reelection of the Board of Directors and statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003;
  - Miscellaneous.

#### Deliberation

Thereupon the meeting approves the statements made by the Chairman and confirms that the meeting is duly constituted.

The Chairman presents the Board of Directors' and independent auditor's reports to the meeting.

He submits the annual accounts to the meeting for control and approval and for decision regarding the allocation of results as of December 31, 2002.

He suggests granting discharge to the directors and auditor for the period ending on December 31, 2002.

After exhaustive discussions, the meeting unanimously passed the following resolutions:

- resolved to approve the annual accounts for the period ending on December 31, 2002;
- resolved to allocate the loss of the period ending on December 31, 2002 amounting to EUR 12,237 to the losses brought forward which will then amount to EUR 19,361;
- resolved to grant full discharge to the directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2002:
- resolved to reelect Mr Hans-Holger Albrecht, Mr Mikael Holmberg and Mr Anders Nilsson as directors of the Company until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003;
- resolved to reelect KPMG as statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned at 3.30 p.m.



The secretary reads the minutes of the annual ordinary meeting and they are signed by the shareholders present or represented by proxies, the secretary as well as by the scrutineer.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker Chairman / Secretary / Scrutineer

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 8 novembre 2004

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société MTG BROADCASTING S.A., réunie le 8 novembre 2004, est déclarée ouverte à 15.00 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Mme Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Les actionnaires reconnaissent la déclaration du Président et confèrent la décharge au conseil d'administration pour ne pas avoir convoqué l'assemblée à sa date précise conformément aux statuts de constitution de la société.

#### Ordre du jour:

Le Président expose l'ordre du jour de l'assemblée comme suit:

- Réception des comptes annuels et rapport du réviseur des comptes pour les périodes s'achevant au 31 décembre 2002:
  - Approbation des comptes annuels et répartition du résultat au 31 décembre 2002;
- Décharge du conseil d'administration et du réviseur de l'exercice de leur mandat pour la période s'achevant au 31 décembre 2002;
- Réélection des membres du conseil des administrateurs et du réviseur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
  - Divers.
- (ii) Il résulte de cette liste de présence que sur 1.000 actions toutes les actions représentant l'entièreté du capital social émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.
- (iii) La liste de présence signée par les actionnaires présents à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés, signées par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur, resteront annexées aux procès-verbaux.

Le secrétaire de l'assemblée a donc présenté les comptes annuels et le rapport des réviseurs pour les années s'achevant au 31 décembre 2002. Ces rapports n'ont suscité aucun commentaire de la part des personnes qui ont participé à cette assemblée.

## Délibération

Après d'exhaustives discussions, l'assemblée, à l'unanimité, a prononcé les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2002.

## Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reporter la perte d'un montant de EUR 12.237,- de l'année 2002 et décide de l'accumuler aux pertes des années antérieures, ce qui par conséquent entraînera une perte totale de EUR 19.361,-.

## Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur à compter de l'approbation des comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2002.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réélire M. Hans-Holger Albrecht, M. Mikael Holmberg et M. Anders Nilsson comme administrateurs du conseil d'administration à compter du 8 novembre 2004 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

## Cinquième résolution

L'assemblée décide de réélire KPMG comme réviseur à compter de ce jour et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

Aucun autre point n'étant porté à ce jour, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Après lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire par le secrétaire, il a été signé par les actionnaires présents ou représentés par des procurations, le secrétaire ainsi que le scrutateur.

M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04885. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(095107.3/1369/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.



## JULIUS BAER MULTIPARTNER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 75.532.

En date du 9 novembre 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de la période se terminant au 30 juin 2004;
- de nommer:
- \* M. Andreas Baer, JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich;
- \* M. Freddy Brausch, ETUDE LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg;
- \* M. Walter Knabenhans, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich;
- \* M. Jean-Michel Loehr, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
  - \* Dr. Roman Von Ah, JULIUS BAER ASSET MANAGEMENT Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich;
  - \* Dr. Rudolf Ziegler, JÚLIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005:

- de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale en 2005.

Pour JULIUS BAER MULTIPARTNER, Sicav

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094787.3/1126/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

#### TRANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F-D Roosevelt. R. C. Luxembourg B 96.468.

L'an deux mille quatre, le douze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANI S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, (R. C. Luxembourg section B numéro 96.468), constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 21 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1198 du 14 novembre 2003,

ayant un capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Monsieur Hubert Desmard, indépendant, demeurant à Bergem.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F-D Roosevelt.
  - 2.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:
  - «Art. 2. La société a pour objet toutes activités de commerce de moyens de transports automoteurs.

La société pourra importer et exporter tout type de véhicules automoteurs ou non, neufs ou d'occasion et prester tous services afférents à l'achat, la vente, la location et l'immatriculation de véhicules automoteurs neufs ou d'occasion.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle&et le développement de telles participations.



La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières, industrielles, de représentation ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.»

- 3.- Changement du régime actuel de signature et modification afférente du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.
- 4.- Nominations statutaires.
- 5.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Hubert Desmard à la fonction d'administrateur-délégué.
- 6.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F-D Roosevelt.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter pour l'article deux (2) des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2.

## Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, afin de donner au dernier alinéa de l'article six (6) des statuts la teneur suivante:

«Art. 6. (Dernier alinéa). La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

### Quatrième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

## Cinquième résolution

L'assemblée procède à la nomination du conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Hubert Desmard, indépendant, né à Moulins, (France), le 14 mars 1970, demeurant à L-3317 Bergem, 6, rue Waissenraech;
- b) Monsieur Pedro Manuel De Jesus Branco De Silva, administrateur de société, né à Lisbonne, (Portugal), le 14 mai 1967, demeurant à P-27100-444 Sintra, 118, rua Mato da Mina, (Portugal);
- c) Monsieur Gilles Desmard, retraité, né à Vieure, (France), le 20 décembre 1937, demeurant à F-03000 Moulins, 12, route de St. Menoux, (France).

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

## Sixième résolution

L'assemblée nomme la société anonyme COMPTIS S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F-D Roosevelt, (R. C. Luxembourg section B numéro 78.490), comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

#### Septième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Hubert Desmard, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle.

## Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Hubert Desmard, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la société.



#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, H. Desmard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2004, vol. 529, fol. 84 case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2004

J. Seckler.

(097921.3/231/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

#### NIKITA II S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 104.350.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and four, on the eleventh day of November. Before Us Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange,

There appeared:

- I.- Mr. Uwe Freiherr von Saalfeld, lawyer, having his professional address Flat 2, Beverly Court, 2-3 South Cliff Eastbourne, East Sussex BN20 7AE (United Kingdom), here represented by Mrs. Laëtitia Borucki, law junior, having her professional address in L-2010 Luxembourg, 14, rue Erasme, by virtue of a proxy given on 5th November, 2004 in Luxembourg; and
- 2.- NIKITA S.A., a «société anonyme holding» under Luxembourg law, established and having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered at the «Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg» under number B 98.257, here represented by Laëtitia Borucki, law junior, having her professional address in L-2010 Luxembourg, 14, rue Erasme, by virtue of a proxy given on 5th November, 2004 in Luxembourg;

Which two proxies after having been initialled ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary will remain attached to attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company, which they declare organised among themselves:

#### A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of NIKITA II S.A. (hereinafter the «Company»)
  - Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.
- **Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may transferred within the same municipality by decision of the board of Directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of Directors. In the event that the board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

## **B. Share Capital - Shares**

Art. 5. The subscribed capital is set at forty thousand US dollars (USD 40,000.-) consisting of five hundred (500) shares having a par value of eighty US dollars (USD 80.-) each.



The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions provided for by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two Directors.

The Company may issue certificates representing bearer shares, which shall bear the indications provided for in article forty-one of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. These certificates shall be signed by two Directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

## C. General Meetings of shareholders

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of share-holders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of May at 10.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

## D. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of Directors composed of three members and at least one A Director and one B Director who need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a Director may not exceed six years and the Directors shall hold office until their successors are elected.

The Directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any Director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 10.** The board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of Directors.

The board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of Directors, but in his absence, the shareholders or the board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of Directors must be given to Directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of Directors.

Any Directors may act at any meeting of the board of Directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another Director as his proxy. A Director may represent one or more of his colleagues.



Any Director may participate in any meeting of the board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of Directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting of the board of Directors.

All decisions by the board shall require an absolute majority of the voters, this majority has to be represented at least by one A Director and one B Director for the decision to be adopted.

The board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- **Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two Directors.
- **Art. 12.** The board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of Directors.

According to article 60 of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of Directors. The delegation to a member of the board of Directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

- **Art. 13.** The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one A Director and one B Director or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Directors. In its current relations with the public administrations, the Company is validly represented by one Director, whose signature legally commits the Company.
- **Art. 14.** The Director(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

The Company shall pay the expenses incurred by any Person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written undertaking by such Person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such Person is not entitled to indemnification for other reasons. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable Person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable Person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable Person.

#### E. Supervision of the Company

**Art. 15.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

#### F. Financial year - Profits

- **Art. 16.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.
- Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.



The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### G. Liquidation

**Art. 18.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### H. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 19.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

## I. Final clause - Applicable law

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.
  - 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2006.

## Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Number of		<b>Payments</b>
Shareholders	capital	shares	rayments
1 Mr. Uwe Freiherr von Saalfeld	80 USD	1	80 USD
2 NIKITA S.A	39,920 USD	499	39.920 USD
Total:	40,000 USD	500	40,000 USD
All the shares have been entirely paid in so that the amount of family they	and LIS dallars	(1 ISD 40 00	O ) as of now

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of forty thousand US dollars (USD 40,000.-) as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the- conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### Valuation

For the purpose of registration, the amount of USD 40,000.- is valued at EUR 31,014.80 (middle rate of conversion of today: 1.- USD=0,77537 EUR)

#### Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand three hundred and eighty euros (EUR 2,380.-).

### General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

- I. The number of Directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
- 2. The following persons are appointed Directors:

#### Director A

- Uwe Freiherr von Saalfeld, lawyer, born on 9 May 1947 in Lenggries (Germany) with address at Flat 2, Beverly Court, 2-3 South Cliff, Eastbourne, East Sussex BN20 7AE, United Kingdom,

#### Directors B

- Alain Peigneux, general manager, born on 27 February 1968 in Huy (Belgium), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
- Caroline Héron, Senior Legal and Tax Officer, born on 20 January 1973 in Rouen (France), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
  - 3. The registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
  - 4. The following person is appointed statutory auditor:
  - THEMIS AUDIT LIMITED, Abbott Building, P.O. Box 3186 Road Town, Tortola British Virgin Islands
- 5. The term of office of the Directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2005.
- 6. The general meeting, according to article 60 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, authorizes the board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et quatre, le onze novembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

- 1.- M. Uwe Freiherr von Saalfeld, avocat, demeurant professionnellement, Flat 2, Beverly Court, 2-3 South Cliff Eastbourne, East Sussex BN20 7AE (United Kingdom), ici représenté par Madame Laëtitia Borucki, avocate stagiaire, demeurant professionnellement à L-2010 Luxembourg, 14, rue Erasme, en vertu d'une procuration du 5 novembre 2004 à Luxembourg; et
- 2.- La société anonyme holding NIKITA S.A., établie et ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 98.257, ici representée by Madame Laëtitia Borucki, avocate stagiaire, demeurant professionnellement à L-2010 Luxembourg, 14, rue Erasme, en vertu d'une procuration du 5 novembre 2004 à Luxembourg;

Lesquelles deux procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit

## A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- Art. 1er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de NIKITA II S.A. (la «Société»).
  - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B.** Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quarante mille dollars américains (USD 40.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt dollars américains (USD 80,-) chacune.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur portant les indications prévues par l'article 41 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Ces certificats seront également signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard



de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

#### D. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres dont au moins un administrateur A et un administrateur B, associés ou non. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un viceprésident. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions de l'assemblée générale du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration ou l'assemblée générale pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants, laquelle majorité doit comprendre au moins un administrateur A et un administrateur B pour que la décision soit adoptée.



Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

La signature d'un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. Le ou les administrateur(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aueune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou de fondé de pouvoir de la société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou mauvaise gestion, en cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

La Société paiera les dépenses encourues par toute personne indemnisable, selon les modalités des présentes, en relation avec et en avance du dénouement final de tout procès, à condition que la Société recevra un engagement par écrit par cette personne s'engageant à rembourser le montant intégral avancé au cas où le dénouement final révélerait que cette personne n'a pas droit à ladite indemnité pour d'autres raisons. Le dénouement de toute action, poursuite ou de tout procès par jugement, ordonnance, accord, condamnation ou plea nolo contendere ou son équivalent, ne crée pas par lui-même une présomption que la personne indemnisable n'a pas satisfait au comportement standard lui donnant droit à indemnité. La Société fera à cette personne indemnisable un paiement en espèces égal au montant intégral devant être remboursé, dès que cette dernière lui aura fait une notification de son obligation d'indemniser.

## E. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire,. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

#### F. Exercice social - Bilan

- Art. 16. L'exercice social commencera le ler janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- **Art. 17.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.



## G. Liquidation

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

## I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2006.

#### Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

Actionnaires	Capital sous- crit		Paiements
1 M. Uwe Freiherr von Saalfeld	. 80 USD	1	80 USD
2. NIKITA S.A	. 39.920 USD	499	39.920 USD
Total	. 40.000 USD	500	40.000 USD

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante mille dollars américains (USD 40.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### **Evaluation**

Aux fins de l'enregistrement du présent acte, le montant de USD 40.000,- est évalué a 31.014,80 EUR (taux moyen de conversion du jour 1.- USD=0,77537 EUR)

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille trois cent quatre-vingt euros (2.380.-).

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

#### Administrateur A

- Uwe Freiherr von Saalfeld, avocat, né le 9 mai 1947, à Lenggries (Allemagne) ayant son adresse à Flat 2, Beverly Court, 2-3 South Cliff, Eastbourne, East Sussex BN20 7AE, Royaume-Uni,

## Administrateurs B

- Alain Peigneux, général manager, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Caroline Heron, Senior Legal and Tax Officer, née le 20 janvier 1973 à Rouen (France), ayant son adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
  - 3. L'adresse du siège social de la Société est établie à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
  - 4. La personne morale suivante a été nommée commissaire aux comptes:

THEMIS AUDIT LIMITED, Abbott Building, P.O. Box 3186 Road Town, Tortola British Virgin Islands

- 5. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2005.
- 6. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande-des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.



Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant soussigné, à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Borucki, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, vol. 145S, fol. 64, case 3. - Reçu 310,31 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 23 novembre 2004.

M. Decker.

(097361.3/241/479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

## WMK GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 104.354.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quatre, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) WOODROW MCKINNEY & COMPANY LLC, ayant son siège à 1021, Main Street, Suite 1150, Houston-Texas 77002 (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 16 novembre 2004.

2) FAXON ESTABLISHMENT, ayant son siège à 9490 Vaduz (Liechtenstein), Aeulestrasse, 5,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 16 novembre 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1**er. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de WMK GROUP S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.



En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, dont obligatoirement deux administrateurs de Catégorie A; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix dont obligatoirement deux administrateurs de Catégorie A; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'au moins deux administrateurs de la catégorie «A» ensemble avec au moins deux administrateurs de la catégorie «B», soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième mardi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président et le premier vice-président du conseil d'administration sont désignés par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

- - 2.- FAXON ESTABLISHMENT, prédésignée, deux mille actions
     2.000

Les actions sont assorties d'une prime d'émission totalisant deux cent soixante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-huit euros (EUR 269.997.868).

#### Libération

- I.- Le souscripteur ci-avant sub 1) a libéré les actions ainsi souscrites par lui par un apport en nature consistant en:
- a) un million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents (1.998.400) actions sur deux millions (2.000.000) d'actions de la société OPERATRADE-COMERCIO INTERNACIONAL E SERVICOS S.A., ayant son siège à Rua dos Aranhas 53-3h, 9000-044 Funchal, Madère,



- b) un million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents (1.998.400) actions sur deux millions (2.000.000) d'actions de la société BERING OVERSEAS-COMERCIO INTERNACIONAL E SERVICOS S.A., ayant son siège à Rua dos Aranhas 53-3h, 9000-044 Funchal, Madère,
- c) un million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents (1.998.400) actions sur deux millions (2.000.000) d'actions de la société ANCIENT-COMERCIO E SERVICOS S.A., ayant son siège à Rua dos Aranhas 53-3h, 9000-044 Funchal, Madère.
  - II.- Le souscripteur ci-avant sub 2) a libéré les actions ainsi souscrites par lui par un apport en nature consistant en:
- a) quatre cents (400) actions sur deux millions (2.000.000) d'actions de la société OPERATRADE-COMERCIO IN-TERNACIONAL E SERVICOS S.A., prédésignée.
- b) quatre cents (400) actions sur deux millions (2.000.000) d'actions de la société BERING OVERSEAS-COMERCIO INTERNACIONAL E SERVICOS S.A., prédésignée.
- c) quatre cents (400) actions sur deux millions (2.000.000) d'actions de la société ANCIENT-COMERCIO E SERVICOS S.A., prédésignée.

L'évaluation de ces apports a fait l'objet d'un rapport de la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri daté du 17 novembre 2004,

conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

#### «Conclusion

Sur base des contrôles effectués, la valeur totale de EUR 369.997.868 à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 10.000.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune de WMK GROUP S.A. à émettre en contrepartie, assortie d'une prime d'émission de EUR 269.997.868.»

Il résulte de trois certificats des sociétés OPERATRADE-COMERCIO INTERNACIONAL E SERVICOS S.A., BE-RING OVERSEAS-COMERCIO INTERNACIONAL E SERVICOS S.A., et ANCIENT-COMERCIO E SERVICOS S.A., que les sociétés WOODROW MCKINNEY & COMPANY LLC. et FAXON ESTABLISHMENT sont les seuls propriétaires des actions apportées et qu'il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits attachés à ceux-ci par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs des actions lui soient transférées et que les actions sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces actions, WOODROW MCKIN-NEY & COMPANY LLC et FAXON ESTABLISHMENT en tant qu'apporteurs, prendront toutes les mesures nécessaires dès que possible et fourniront au notaire instrumentant la preuve que ces formalités ont été accomplies.

#### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

## Demande en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente une libération du capital social par apport de plus de 65% des actions émises de sociétés ayant leur siège dans un pays membre de l'Union Européenne, la Société requiert conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de six mille six cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à sept et celui des commissaires à un.

#### Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Catégorie «A»

- a) Monsieur Fabrizio Pessina, notaire, demeurant à CH-6830 Chiasso, Via degli Albrici 4.
- b) Monsieur Mario Merello, entrepreneur, demeurant à Via Tinus 3, St-Moritz (Suisse).
- c) Monsieur Siro Zanoni, licencié en sciences économiques, demeurant à Via della spiga 52, Milan (Italie).

Catégorie «B»

- d) Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- e) Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
  - f) Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
  - g) Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.



Monsieur Fabrizio Pessina est nommé président du conseil d'administration et Monsieur Mario Merello est nommé vice-président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U 2NU, Royaume-Uni.

Ouatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Vigneron, L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 novembre 2004, vol. 429, fol. 36, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(097390.3/242/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

#### JULIUS BAER MULTICASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 36.405.

En date du 9 novembre 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de la période se terminant au 30 juin 2004;
- de nommer:
- \* M. Andreas Baer, JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich;
- \* M. Freddy Brausch, ETUDE LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg;
- \* M. Walter Knabenhans, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich;
- \* M. Jean-Michel Loehr, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
  - \* Dr. Roman Von Ah, JULIUS BAER ASSET MANAGEMENT Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 Zürich;
  - \* Dr. Rudolf Ziegler, JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005;

- de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale en 2005.

Pour JULIUS BAER MULTICASH, Sicav

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, réf. LSO-AW02878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094790.3/1126/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

### LUX POLISSEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans. R. C. Luxembourg B 88.320.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2004

- 1) Le siège social est transféré et fixé à L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
- 2) Cession de parts sociales:
- a) Monsieur Vincenzo Galia, demeurant à F-57280 Maizières-lès-Metz, 1, route d'Hauconcourt, le cédant, cède avec effet immédiat ses 24 parts sociales dans la société, à Monsieur Jean-François Besson, le cessionnaire, demeurant professionnellement à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
- b) Monsieur Alain Massini, demeurant à F-57590 Hussigny-Godbrange, 29, rue Pinpin, le cédant, cède avec effet immédiat ses 24 parts sociales dans la société, à Monsieur Jean-François Besson, le cessionnaire, ci-dessus désigné.

Il en résulte que Monsieur Jean-François Besson devient le seul associé possédant 100 % des parts sociales.

Pour extrait

J.-F. Besson

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095745.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.



#### SEBLUX, SEB PRIVATE BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale. R. C. Luxembourg B 10.831.

## **EXTRAIT**

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2003 que Monsieur Ulf Peterson a été nommé administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec effet au 12 décembre 2002, en remplacement de Madame Mariana Burenstam, qui a démissionné de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Le mandat de Monsieur Ulf Peterson prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Lors de cette même assemblée du 3 mars 2003, Monsieur Lars Bjerrek, administrateur, a été nommé administrateurdélégué, son mandat prenant également fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2004 que Monsieur Bernd Kiene a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 16 juin 2003. Il ressort de ce même procès-verbal que Monsieur Klaus Kannen a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 15 décembre 2003.

Lors de cette même assemblée du 1<sup>er</sup> mars 2004, Monsieur Mikael Björknert a été nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005.

Il ressort d'une résolution du Conseil d'Administration du 14 juin 2004 que Monsieur Lars Bjerrek a démissionné de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004 et qu'il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Il ressort d'une résolution du Conseil d'Administration du 27 septembre 2004 que Monsieur Lars Friberg a été nommé Délégué à la gestion journalière, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095601.3/534/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

## SEBLUX, SEB PRIVATE BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale. R. C. Luxembourg B 10.831.

A ce jour, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Ulf Peterson, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Claes Von Post
- Monsieur Martin Gärtner
- Monsieur Mikael Björknert.

A ce jour, la gestion journalière de la banque est assurée par le Comité de Direction suivant:

- Monsieur Lars Friberg, Délégué à la gestion journalière
- Monsieur Per Olov Oerling, Délégué à la gestion journalière
- Monsieur Tomas Ljungkvist, Délégué à la gestion journalière
- Monsieur Björn Nilsson, Délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095602.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

#### TEC MESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 93.163.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE, S.à r.l.

Signature

(095596.3/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.



## MTG PUBLISHING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 73.794.

Minutes of the annual ordinary meeting of shareholders held on November 8th, 2004

The meeting held in the registered office in Luxembourg is called to order at 3.30 p.m. by Mr Mikael Holmberg who acts as Chairman.

The Chairman appoints Mrs Nadine Gloesener as secretary to the meeting.

The meeting elects Mr Gilles Wecker as scrutineer.

The shareholders acknowledge the statement of the Chairman and confer discharge to the board of directors for not having convened the meeting at its statutory date.

#### Presence

It appears from an attendance list that the shares, representing the total capital of the Company, are present or represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly decide on the topics of the agenda.

## Agenda:

The Chairman exposes the agenda of the meeting as follows:

- Report of the Board of Directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2002;
- Approval of the annual accounts and allocation of results as of December 31, 2002;
- Discharge to the Board of Directors and statutory auditor for the exercise of their mandate through December 31, 2002;
- Reelection of the Board of Directors and statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003;
  - Miscellaneous.

#### Deliberation

Thereupon the meeting approves the statements made by the Chairman and confirms that the meeting is duly constituted.

The Chairman presents the Board of Directors' and independent auditor's reports to the meeting.

He submits the annual accounts to the meeting for control and approval and for decision regarding the allocation of results as of December 31, 2002.

He suggests granting discharge to the directors and auditor for the period ending on December 31, 2002.

After exhaustive discussions, the meeting unanimously passed the following resolutions:

- resolved to approve the annual accounts for the period ending on December 31, 2002;
- resolved to allocate the loss of the period ending on December 31, 2002 amounting to EUR 12,237 to the losses brought forward, which will then amount to EUR 19,361;
- resolved to grant full discharge to the directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2002.
- resolved to reelect Mr Hans-Holger Albrecht, Mr Mikael Holmberg and Mr Anders Nilsson as directors of the Company until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003;
- resolved to reelect KPMG as statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2003.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned at 4.00 p.m.

The secretary reads the minutes of the annual ordinary meeting and they are signed by the shareholders present or represented by proxies, the secretary as well as by the scrutineer.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker

Chairman / Secretary / Scrutineer

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 8 novembre 2004

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société MTG PUBLISHING S.A., réunie le 8 novembre 2004, est déclarée ouverte à 15 heures 30 et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Mme Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Les actionnaires reconnaissent la déclaration du Président et confèrent la décharge au conseil d'administration pour ne pas avoir convoqué l'assemblée à sa date précise conformément aux statuts de constitution de la société.

## Ordre du jour:

Le Président expose l'ordre du jour de l'assemblée comme suit:

- Réception des comptes annuels et rapport du réviseur des comptes pour les périodes s'achevant au 31 décembre 2002:
  - Approbation des comptes annuels et répartition du résultat au 31 décembre 2002;
- Décharge du conseil d'administration et du réviseur de l'exercice de leur mandat pour la période s'achevant au 31 décembre 2002;



- Réélection des membres du conseil des administrateurs et du réviseur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
  - Divers.
- (ii) Il résulte de cette liste de présence que sur 1.000 actions toutes les actions représentant l'entièreté du capital social émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.
- (iii) La liste de présence signée par les actionnaires présents à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés, signées par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur, resteront annexées aux procès-verbaux.

Le secrétaire de l'assemblée a donc présenté les comptes annuels et le rapport des réviseurs pour les années s'achevant au 31 décembre 2002. Ces rapports n'ont suscité aucun commentaire de la part des personnes qui ont participé à cette assemblée.

#### Délibération

Après d'exhaustives discussions, l'assemblée, à l'unanimité, a prononcé les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2002.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reporter la perte d'un montant de EUR 12.237 de l'année 2002 et décide de l'accumuler aux pertes des années antérieures, ce qui par conséquent entraînera une perte totale de EUR 19.361.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur à compter de l'approbation des comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2002.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réélire M. Hans-Holger Albrecht, M. Mikael Holmberg et M. Anders Nilsson comme administrateurs du conseil d'administration à compter du 8 novembre 2004 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

## Cinquième résolution

L'assemblée décide de réélire KPMG comme réviseur à compter de ce jour et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

Aucun autre point n'étant porté à ce jour, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Après lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire par le secrétaire, il a été signé par les actionnaires présents ou représentés par des procurations, le secrétaire ainsi que le scrutateur.

M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04879. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(095111.3/1369/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

#### LOCALDATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 18, place des Remparts. R. C. Luxembourg B 100.779.

# Assemblée générale ordinaire du 18 novembre 2004

Madame Nadia Raglewski, indépendante, demeurant à L-4045 Esch-sur-Alzette, 2, rue Dr. Philippe Bastian,

déclare qu'elle est seule associée et propriétaire des cent parts sociales de la société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois dénommée LOCALDATA, S.à r.l., avec siège social à L-4045 Esch-sur-Alzette, 2, rue Dr. Philippe Bastian, immatriculée au registre de commerce tenu à Luxembourg sous la section B et le numéro 100.779, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2004, en cours de

publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé prend la résolution suivante:

# Unique résolution

L'associé décide de donner comme nouvelle adresse du siège social de la société, celle de:

L-4303 Esch-sur-Alzette, 18, place des Remparts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Esch-surAlzette, le 18 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05318. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095453.3/203/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.



# SYSTEMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 80.000,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 72.163.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 octobre 2004

L'Associé unique accepte les démissions en tant que gérant de catégorie A de:

Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

L'Associé unique accepte la démission en tant que gérant de catégorie B de:

Monsieur Manlio Cerroni, administrateur de sociétés, demeurant 42, via del Colle à Pisoniano, Italie

L'Associé unique nomme en tant que gérants de catégorie A:

Monsieur Manlio Cerroni, administrateur de sociétés, demeurant 42, via del Colle à Pisoniano, Italie

Monsieur Candido Saioni, administrateur de sociétés, demeurant 2, Piazza Bologna à Rome

L'Associé unique nomme en tant que gérants de catégorie B:

Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Les gérants de catégorie A et de catégorie B sont nommés jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé):D. Hartmann.

(095561.3/655/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

## AS DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 41.634.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(096411.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

## **SEVEN SEASONS S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxemburg B 51.546.

Außerordentliche Versammlung des Verwaltungsrates am 16. September 2004 in Düsseldorf

Anwesend: Herren Fortunato O. Frederico, Artur Duarte, Stefan Kähler.

Einziger Tagesordnungspunkt:

Ernennung Siegfried Bonny zum ordentlichen Geschäftsführer (Gérant) bei SEVEN SEASONS S.A.

Der Verwaltungsrat hat einstimmig entschieden, Siegfried Bonny ab sofort zum ordentlichen Geschäftsführer von SEVEN SEASONS zu ernennen.

Herr Bonny vertritt die Interessen des Unternehmens nach außen, ebenso wie der Geschäftsführer Stefan Kähler.

Herr Bonny erhält einen Vertrag, in welchem alle wesentlichen Aufgaben und Pflichten geregelt sein werden, die auch denen von Stefan Kähler entsprechen.

Die wesentlichen Einschränkungen der Aufgaben und Verantwortung sind als Anlage dem Vertrag zuzufügen und entsprechen denen im S.A. Vertrag festgeschriebenen und auch Stefan Kähler auferlegten Einschränkungen.

Der Geldverkehr ist geregelt und bleibt unverändert. Hier hat Herr Bonny keinerlei Aufgaben oder Pflichten.

Düsseldorf, den 16. September 2004.

A. Duarte / F. O. Frederico / S. Kähler

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06534. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095870.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.



## CESE FINANCE ET IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser. R. C. Luxembourg B 43.440.

Suivant l'assemblée générale du 11 octobre 2004, les personnes suivantes sont reconduites dans leurs mandats de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009:

Conseil d'Administration:

M. Aldo Becca, retraité, demeurant 37, rue de Roeser, L-5865 Alzingen, administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

M. Flavio Becca, maçon, demeurant 1, rue des Prés, L-3369 Leudelange, administrateur avec pouvoir de signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Mme Astrid Cottam-Becca, demeurant 1B, rue Jos Sünnen, L-5855 Hesperange, administrateur avec pouvoir de signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R. C. B 29.501, demeurant 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CESE FINANCE ET IMMOBILIERE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095485.3/1261/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

## CERRUTI GROUPE SERVICE (CGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet. R. C. Luxembourg B 56.485.

- 1. Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
- 2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, a) Madame Nathalie Carbotti-Prieur, administratrice de société, née le 8 avril 1967 à D-Trèves, ayant son domicile à L-1831 Luxembourg, 47, rue de la Tour Jacob, Madame Gaby Trierweiler, née le 7 août 1951 à Luxembourg, ayant son domicile à L-3352 Leudelange, 57, rue d'Eich, et Monsieur Brunello Donati, administrateur de société, né le 26 août 1947 à St. Moritz, Suisse, ayant son domicile à CH-6946 Ponte Capriasca (Ticino), via Nogo, ont été nommés administrateurs en remplacement des sociétés à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l. et A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. et de Monsieur Gianluigi Facchini, démissionnaires, et b) Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, né le 29 mai 1954 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, a été nommé commissaire aux comptes (en remplacement de la société anonyme ERNST & YOUNG S.A., démissionnaire).

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour CERRUTI GROUPE SERVICE (CGS) S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095926.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

## TY PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 91.009.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(096602.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.



# ANIARA COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde. R. C. Luxembourg B 104.384.

\_

## **STATUTES**

In the year two thousand and four, on the sixteenth of November.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There Appeared:

- 1.- Mr. Hans C. Giner, executive, born in Norrköping, (Sweden), on the 20th of September 1939, residing in F-33330 St. Emilion, 7, rue Porte St. Martin, (France).
- 2.- Mrs. Catherine Moon Giner, consultant, born in Nashville, Tennessee, (United States of America), on the 28th of December 1954, residing in F-33330 St. Emilion, 7, rue Porte St. Martin, (France).

Both are here represented by Maître Arsène Kronshagen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

#### Chapter I.- Purpose - Name - Duration

- **Art. 1.** A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.
  - Art. 2. The company's purpose is the advising and the rendering of services in the sphere of telecommunication.

The company can contract loans, with or without guarantee, and to stand security for other persons or companies. The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.
- Art. 4. The corporation shall take the name of ANIARA COMMUNICATIONS, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

#### **Chapter II.- Corporate Capital - Sharequotas**

- Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) sharequotas of a par value of one hundred twenty-five euros (125.- EUR) each, which have been subscribed as follows:

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.



**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

#### Chapter III.- Management

- **Art. 10.** The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.
- **Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.
- **Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

- **Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.
- Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.
  - Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

#### **Chapter IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

## **Chapter V.- General Stipulations**

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

#### Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2004.

# Payment of the Sharequotas

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

## Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at hundred and fifty euros.

The present company is to be considered as a family limited liability company, the shareowners being spouses.

# Extraordinary general meeting

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

- 1.- The registered office is established in L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
- 2.- The meeting appoints as manager:

Mr. Hans C. Giner, executive, born in Norrköping, (Sweden), on the 20th of September 1939, residing in F-33330 St. Emilion, 7, rue Porte St. Martin, (France).

3.- The corporation will be validly bound by the sole signature of the manager.

## Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parta and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.



#### Ont comparu:

- 1.- Monsieur Hans C. Giner, cadre, né à Norrköping, (Suède), le 20 septembre 1939, demeurant à F-33330 St. Emilion, 7, rue Porte St. Martin, (France).
- 2.- Madame Catherine Moon Giner, consultante, née à Nashville, Tennessee, (Etats-Unis d'Amérique), le 28 décembre 1954, demeurant à F-33330 St. Emilion, 7, rue Porte St. Martin, (France).

Tous les deux sont ici représentés par Maître Arsène Kronshagen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparant, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

## Titre ler.- Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1er. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts
- Art. 2. La société a pour objet tous conseils et prestations de services dans le domaine de la télécommunication. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de ANIARA COMMUNICATIONS, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

#### Titre II.- Capital social - Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, lesquelles ont été souscrites comme suit:

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## Titre III.- Administration et Gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.



**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.
  - Art. 16. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

#### Titre IV.- Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

## Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

#### Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ huit cent cinquante euros.

La présente société est à considérer comme société à responsabilité limitée familiale, les associés étant époux.

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Hans C. Giner, cadre, né à Norrköping, (Suède), le 20 septembre 1939, demeurant à F-33330 St. Emilion, 7, rue Porte St. Martin, (France).

3.- La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Kronshagen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1er décembre 2004, vol. 529, fol. 88, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, le 2 décembre 2004.

Junglinster, le 2 décembre 2004. J. S (097780.3/231/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.



## HATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 64.102.

Extrait procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 5 mai 2003 à 16h45

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Dhondt de son poste d'administrateur avec effet au 20 août 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant son mandat.

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Michel Di Benedetto au poste d'administrateur.

Pour copie conforme

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW06998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097638.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

## HATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 64.102.

Extrait procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 mai 2004 à 16h45

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celleci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW06999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097637.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

## PETERVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 69.972.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(097159.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

# TERRA ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 73.359.

Extrait des résolutions pirses lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 12 novembre 2004

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Marc Faber, Claude Mack et Martin Heyse ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, Monsieur Christophe Mouton, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

TERRA ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097952.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.



# HAZAR MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 104.369.

**STATUTS** 

L'an deux mille quatre, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme SOJEPAR S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jérôme Guez, ci-après qualifié;
- 2.- Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, avec adresse professionnelle à L-1941 Luxembourg, 241, route de

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1.- Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de HAZAR MANAGEMENT S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2.- La société a pour objet social la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titre et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, se rattachant à son objet social, ou qui sont de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de l'objet social.

Art. 3.- Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet racheter ses propres actions.

Art. 4.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5.- Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du délégué du conseil.



- **Art. 6.-** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 7.- L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 8.-** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9.- Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10.- L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11.- La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

## Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1 La société anonyme SOJEPAR S.A., prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix actions	990
2 Monsieur Jérôme Guez, préqualifié, dix actions	10
Total: mille actions	

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euro.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) La société anonyme SOJEPAR S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R. C. Luxembourg section B numéro 64414;
- b) La société anonyme SOJEFA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon, R. C. Luxembourg section B numéro 69190;
- c) Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, né à Casablanca (Maroc), le 28 mars 1951, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
  - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme SOJOA S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R. C. Luxembourg section B numéro 69424.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5.- Le siège social est établi à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Jérôme Guez, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: I. Guez, I. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2004, vol. 529, fol. 79, case 8. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2004.

J. Seckler.

(097718.3/231/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

# SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 78.430.

En notre qualité de domiciliataire de la société CAVE COMFORT S.A., R. C. Luxemburg n° 78.430 nous dénonçons le siège social avec effet immédiat.

Pour la société

G. Majerus

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP04108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097710.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

## FONDATION USINE DU SOLEIL, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Le siège de la société au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg est dénoncé avec effet à partir du 20 septembre 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2004, réf. LSO-AX00042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097735.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

#### ROSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 11.297.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Signature

Un mandataire

(097961.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

# FINANCIERE DILMUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 74.481.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 6 septembre 2004 à 10.30 heures

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la société FINANCIERE DILMUN S.A., tenue en date du 6 septembre 2004, que la démission de M. Stephen Mollet a été acceptée avec effet du 18 juin 2003.

Luxemburg, le 29 novembre 2004.

Pour extrait conforme

FINANCIERE DILMUN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2004, réf. LSO-AX00003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098057.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.



## GENERAL TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 71.736.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(098019.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

# GENERAL TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 71.736.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(098020.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

## XBC FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 31.892.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

Signature

Un mandataire

(097970.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

# GUGLER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 95.879.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Signature.

(097973.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck